

# SÉANCE DU 27 AVRIL 2018 – 19h

=====

L'an deux mil dix-huit le vingt-sept avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LODENET Philippe, Maire.

**Conseillers présents** : M. THER Michel, Mme TANCHOUX Valérie, M. ROBICHEZ Yves, Mme TRASSEBOT Dany, M. SERVERA Guy, M. CASSEAUT Michel, M. CHALOPIN Michel, M. LOISEAU Patrick, M. GOUJON Bruno, M. ROUSSEAU Christian, M. SALERNO Antonio, M. BOSCAD Olivier et M. PELLETIER Jérôme

**Conseillers absents ayant donné pouvoir** : M. PILOU Fabrice et Mme QUERUT Jeanine.

**Absente excusée** : Mme LIZIER Céline.

**Absente non excusée** : Mme AUGER Patricia.

**Secrétaires de séance** : Mmes TRASSEBOT Dany et PAILLET Nathalie

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2018**

Le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour et 1 abstention le compte rendu de la séance du 28 mars 2018.

## **DEMANDE DE GARANTIE PRET FRANCELOIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de FranceLoire destinée à la Communauté de Communes des Loges est arrivée en Mairie afin d'obtenir la garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt. Cet emprunt est destiné au financement de l'opération le Clos de Chamont, Parc social public, qui comprend 7 logements sociaux situés 55 route de Jargeau à Darvoy.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la prise de garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement de ce prêt par la Communauté de Communes des Loges.

## **APPROBATION DU REGLEMENT DU SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (AEP)**

Vu l'article L 2224-12 du CGCT sur les règlements du service ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune exploite en régie directe le service dénommé « service de distribution d'eau potable de Darvoy ».

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités suivant lesquelles est accordé l'usage de l'eau du réseau de distribution.

Après présentation de ce règlement du service d'adduction d'eau potable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le règlement du service d'adduction d'eau potable (AEP),
- Décide que ce règlement sera transmis aux nouveaux usagers et disponible en mairie et sur le site internet.

## **APPROBATION DU REGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Vu l'article L 2224-12 du CGCT sur les règlements du service ;

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du règlement du service d'assainissement collectif.

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de raccordement et de déversement des effluents au réseau d'eaux usées de la commune de Darvoy. Il règle les relations entre les usagers propriétaires ou occupants des habitations et le service chargé du service public de l'assainissement collectif.

Après présentation de ce règlement du service d'assainissement collectif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le règlement du service d'assainissement collectif,
- Décide que ce règlement sera transmis aux nouveaux usagers et disponible en mairie et sur le site internet.

### **ACCUEIL DE LOISIRS – PARTICIPATION DES FAMILLES AUX SORTIES POUR LES ADOLESCENTS – VACANCES DE PRINTEMPS**

Dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs pendant les vacances de printemps, une sortie est organisée à Center Parcs le 3 mai prochain, pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs et pour les adolescents, ainsi qu'un stage sportif destiné aux adolescents.

Une participation financière est demandée aux familles pour la sortie à Center Parcs, soit 17 € et pour le stage sportif, soit 50 € par famille.

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer sur le montant de la participation des familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le montant de la participation financière demandée aux familles des adolescents pour la sortie à Center Parcs, soit 17 € et pour la participation au stage sportif, soit 50 €.

### **ACCUEIL DE LOISIRS – PARTICIPATION DES FAMILLES AU CAMP D'ETE**

Dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs de cet été, un camp d'été est organisé aux Sables- d'Olonne en Vendée du 7 juillet au 14 juillet 2018 pour les ados de 10 à 15 ans.

Le nombre d'adolescent est fixé à 10 jeunes.

L'encadrement sera effectué par le directeur et un animateur.

Une participation financière sera demandée aux familles pour la participation au camp, soit 395 € par famille pour une semaine.

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer sur le montant de la participation des familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le montant de la participation financière demandée aux familles des adolescents pour la participation au camp aux Sables-d'Olonne, soit 395 €.

### **OFFRE CABINET CORTEO CONSEIL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un audit avec le cabinet CORTEO CONSEIL. Cet audit a pour but de réaliser des économies financières.

La commune confie à CORTEO des missions d'audits portants sur :

- Réduction des charges patronales,
- Réduction des charges fiscales,
- Réduction des charges non stratégiques.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis défavorable et demande à Monsieur le Maire de se renseigner auprès d'autres communes qui ont fait appel à ce cabinet.

## **FRAIS FORFAITAIRE POUR NON DEGAGEMENT DU COMPTEUR D'EAU**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le règlement du service d'adduction d'eau potable (AEP) :

- La canalisation et le compteur d'eau doivent être accessibles par le service des eaux pour permettre au fontainier de réaliser les opérations de maintenance et de relève des compteurs. Si le dégagement devait être fait par le fontainier, le montant de cette opération sera facturé forfaitairement à l'abonné.

Monsieur le Maire propose d'établir un forfait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de facturer forfaitairement 50 € à l'abonné.
- Le montant apparaîtra sur la facture réelle.
- Et ce, à compter de la facturation 2017/2018.

## **JURY D'ASSISES 2019**

Suite au courrier de la Préfecture en date du 4 avril 2018, relatif au tirage au sort du jury d'assises, le Conseil Municipal procède au tirage au sort de trois noms inscrits sur la liste électorale.

Ces personnes seront prévenues individuellement.

## **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

Monsieur PELLETIER Jérôme et Monsieur LOISEAU Patrick Conseillers évoquent des problèmes de sécurité sur la commune :

- Feux tricolores sur la route Départementale,
- Vitesse excessive sur la route Départementale,
- Miroir à l'intersection de la rue des Ormeaux, rue des Tilleuls et rue de la sente aux vaches rue de Chaudy,
- Possibilité de pose d'un radar sur la route Départementale.
- Accotements en temps de forte pluie.

Après discussion, Monsieur le Maire propose une réunion Comité voirie.

## **INFORMATIONS**

Monsieur SERVERA Guy adjoint au Maire informe que suite à la sectorisation nocturne, il a été diagnostiqué 3 secteurs fuyards :

- Secteur rue de la Croix Rouge, rue des Prouteaux,
- Secteur rue de Chaudy-le Gros Caillou,
- Secteur les Pointes.

Des recherches plus précises seront effectuées entre le 14 mai et 6 juin 2018.

Monsieur le Maire propose une réunion avec le Comité Finances et le Comité Scolaire pour redéfinir les coefficients familiaux applicables à l'accueil de loisirs.